

**Séance Plénière du Conseil d'Alsace
15 décembre 2025**

**AMENDEMENT – Ne pas faire peser sur les agents
l'austérité budgétaire du Gouvernement**

**Rapport N° CD-2025-5-1-1
N° applicatif 14120**

Exposé sommaire

La réduction des soutiens financiers de l'Etat ne doit pas être un prétexte à une logique austéritaire déployée contre les agent-es de notre Collectivité.

Cette réduction ne doit dégrader ni le service rendu aux usager-es des services publics, ni les conditions de travail des agents. Elle nous impose en revanche de nous réinterroger sur les choix budgétaires et stratégies financières de la Collectivité.

En parlant d' "*optimiser les effectifs de la collectivité*" pour avoir une stratégie financière "porteuse", le rapport décrit une logique purement comptable indépendamment des objectifs et missions du service public alsacien.

Cet amendement propose donc de supprimer le paragraphe qui décrit l'effectif des agents comme la meilleure des variables d'ajustement budgétaire.

Amendement

Dans le rapport, SUPPRIMER "Face à l'augmentation significative de la CNRACL jusqu'en 2028 et la réduction des soutiens financiers étatiques, la collectivité est amenée à mettre en œuvre des mesures de régulation adaptées pour assurer la soutenabilité budgétaire des ressources humaines. La stratégie financière la plus porteuse consiste à optimiser les effectifs de la collectivité et à explorer toutes les pistes d'économies potentielles sur les autres frais (déplacements, formations, actions sociales, audits externes)."

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN**



Florian KOBRYN